



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au moment d'attribuer des contrats de sécurité du gouvernement, les Canadiens accordent la priorité à l'équité, à la transparence et au prix

Des pratiques d'embauche équitables pour promouvoir la diversité et l'inclusion et assurer des emplois aux anciens combattants figurent également sur la liste des priorités.

Toronto, le 25 mai 2022 – Lorsque le gouvernement du Canada attribue des contrats de sécurité, l'équité, la transparence et le prix sont d'une importance capitale, selon un récent sondage Ipsos réalisé pour le compte de Prospectus. Le sondage révèle que les Canadiens accordent la priorité absolue à la promotion d'une concurrence loyale entre les entreprises canadiennes de services de sécurité (89 %), puis à l'ouverture et à la transparence (88 %), ainsi qu'à la prestation du meilleur service au meilleur prix pour les contribuables canadiens (87 %). Suivent ensuite de près les pratiques d'embauche équitables qui favorisent la diversité et l'inclusion dans la culture de la main-d'œuvre, y compris l'embauche de femmes, d'Autochtones et de membres des minorités visibles (83 %). Accorder des emplois aux anciens combattants des Forces armées canadiennes et de la GRC ainsi qu'à leurs conjoints est une priorité pour 69 % des Canadiens.

Les programmes de santé mentale sont considérés comme le meilleur moyen pour le gouvernement du Canada de soutenir les anciens combattants dans leur transition vers la vie civile

Quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) des Canadiens sont pour l'idée de soutenir les programmes de santé mentale qui aident les anciens combattants à faire face au trouble de stress post-traumatique (TSPT), à la dépression, à l'anxiété et à d'autres difficultés comme moyen de faciliter leur transition vers la vie civile. La mise en œuvre de programmes qui encouragent toutes les entreprises canadiennes à embaucher d'anciens combattants est également largement appuyée par 84 % de la population, alors que huit Canadiens sur dix (80 %) sont pour l'idée de s'assurer que tout contrat de services de sécurité du gouvernement comprend des mesures incitatives pour embaucher d'anciens combattants. Cinquante-six pour cent (56 %) des Canadiens sont pour l'idée de confier tous les contrats de services de sécurité du gouvernement à une entreprise en échange d'un engagement à embaucher le plus grand nombre possible d'anciens combattants.

Une faible majorité de Canadiens sont en faveur du droit de premier refus accordé à Commissionnaires lors de l'attribution de contrats de sécurité

160 rue Bloor Est, bureau 300
Toronto (Ontario) M4W 1B9
1 416 324-2900

Personne- **Sean Simpson**
ressource : Vice-président senior, Ipsos Canada
Sean.simpson@ipsos.com

Adresse
courriel :

GAME CHANGERS





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sept Canadiens sur dix (72 %) disent ne pas connaître Commissionnaires, anciennement le Corps des commissionnaires. Lorsqu'on leur décrit l'histoire et la fonction de l'organisation, en particulier l'entente sur le droit de premier refus qui garantit à Commissionnaires le droit de premier refus avant qu'un contrat puisse être proposé à un autre fournisseur d'agents de sécurité, plus de la moitié des Canadiens (55 %) disent qu'ils sont fortement d'accord (16 %) ou plutôt d'accord (38 %) avec cette disposition, alors que 29 % s'y opposent.

Le droit de premier refus sur les contrats de sécurité n'est pas le meilleur moyen pour le gouvernement de soutenir les anciens combattants dans leur transition vers la vie civile, selon 77 % des Canadiens

Pour ce qui est de savoir si le fait que le gouvernement accorde le droit de premier refus à une entreprise est le moyen le plus efficace d'aider les anciens combattants à faire la transition vers la vie civile, 23 % des Canadiens disent que c'est le cas, alors que 77 % disent qu'il y a d'autres moyens.

On a demandé aux Canadiens si la connaissance de certains aspects du droit de premier refus a une incidence ou une autre sur leur perception de ce droit :

- Six Canadiens sur dix (62 %) disent que le fait que les contrats avec le gouvernement fédéral procurent à Commissionnaires des revenus annuels d'environ 300 millions de dollars n'aurait aucune incidence sur leur perception.
- Plus de la moitié (54 %) des Canadiens ont plus tendance à s'opposer au droit de premier refus si les frais dépassent de plus de 15 % les tarifs moyens des fournisseurs de services de sécurité, ce qui représente un montant d'environ 50 millions de dollars de plus chaque année pour les contribuables canadiens; 34 % disent que cela n'a aucune incidence sur leur perception du droit de premier refus.
- Près de la moitié des Canadiens (46 %) ont plus tendance à s'opposer à l'entente si elle va à l'encontre de l'équité et de la libre concurrence dans l'attribution des contrats du gouvernement du Canada (41 % disent que cela n'a aucune incidence sur leur perception).
- La moitié (51 %) des Canadiens disent que le droit de premier refus, qui garantit un flux de travail constant qui procure un emploi à quelque 5 000 anciens combattants, n'a aucune incidence sur leur perception; 40 % ont plus tendance à être pour le droit de premier refus lorsqu'ils savent cela.
- Cinquante-six pour cent (56 %) des Canadiens affirment qu'il n'y aurait aucune incidence sur leur perception de l'entente si le droit de premier refus n'était plus justifié (en raison de la diminution du nombre d'anciens combattants en âge de travailler [2 % de la population



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

de travailleurs canadiens] et du fait que de nombreux choix de carrière s'offrent aux anciens combattants d'aujourd'hui [53 % ont fait des études postsecondaires]).

À propos du sondage

Voilà quelques-uns des résultats d'un sondage Ipsos réalisé du 14 au 17 janvier 2022, pour le compte de Prospectus Associates. Le sondage a été mené en ligne auprès d'un échantillonnage issu du panel en ligne d'Ipsos et composé de 1 000 Canadiens âgés de 18 ans. Les données ont ensuite été pondérées en fonction de caractéristiques démographiques pour que la composition de l'échantillon corresponde à celle de la population adulte selon les données du recensement, et pour produire des résultats qui sont représentatifs de l'ensemble statistique. La précision des sondages Ipsos en ligne est mesurée au moyen d'un intervalle de crédibilité. Dans le cas de ce sondage, les résultats sont précis à plus ou moins 3,5 points de pourcentage, 19 fois sur 20, si tous les Canadiens avaient été sondés. L'intervalle de crédibilité sera plus important au sein des sous-groupes de la population. Toutes les enquêtes par sondage peuvent comporter des erreurs d'autres sources, y compris, mais sans s'y limiter, des erreurs de couverture et de mesure.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Sean Simpson
Vice-président senior, Affaires publiques mondiales Ipsos
Sean.Simpson@ipsos.com

Lisa Byers
Gestionnaire de comptes, Affaires publiques mondiales Ipsos
Lisa.Byers@ipsos.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À propos d'Ipsos

Ipsos est la troisième plus grande firme mondiale d'études de marché. Présente dans 90 marchés, elle emploie plus de 18 000 personnes.

Ses professionnels des études de marché, ses analystes et ses scientifiques, tous curieux et passionnés, ont acquis des compétences multidisciplinaires uniques leur permettant de comprendre véritablement les gestes, les opinions et les motivations des citoyens, des consommateurs, des patients, des clients et des travailleurs, et d'offrir en la matière un éclairage précieux. Ses 75 solutions d'affaires sont utilisées par plus de 5 000 clients de partout dans le monde.

Fondée en France en 1975, Ipsos est inscrite sur Euronext Paris depuis le 1^{er} juillet 1999. La société est inscrite à la SBF 120 et à l'indice Mid-60, et est admissible au Service de règlement différé (SRD).

Code ISIN : FR0000073298, Reuters ISOS.PA, Bloomberg IPS:FP

www.ipsos.com

160 rue Bloor Est, bureau 300
Toronto (Ontario) M4W 1B9
1 416 324-2900

Personne- **Sean Simpson**
ressource : Vice-président senior, Ipsos Canada
Sean.simpson@ipsos.com

Adresse
courriel :

GAME CHANGERS

